

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE	07 juin 2025
DATE DE CONVOCATION	30 mai 2025
DATE D’AFFICHAGE	10 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRESENTS	21
PROCURATION(S)	11
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEPT JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM LEGO, GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. LEGO à M. JAMET, M. GODEFROY à M. BALUT, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON, à Mme LEFEBVRE, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme VINCENT à Mme DUVALLET, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme BENAMARA.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, SWIECH, BARAT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°10

CAMPUS DE MAIGREMONT – VENTE D’UN PARKING –
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - AUTORISATION

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Lors de la 8^{ème} édition du sommet *Choose France* du 19 mai 2025, la société Kenvue a annoncé un nouvel investissement sur son site de Val-de-Reuil. Un bâtiment, abritant notamment la fabrication de la gomme Nicorette, sera ainsi construit. Cela représente un investissement de 39M€ et la création de 20 emplois.

Le Conseil Municipal s’est prononcé, lors de sa dernière séance, sur la cession par la Ville à la Société Kenvue du parking cadastré CX 08 et 29, représentant une surface totale de 30 089m².

Pour mémoire, ce parking de 400 places avait été aménagé par la Ville dans le cadre de l’implantation des laboratoires *Janssen Cilag* à la fin des années 80.

Afin de permettre la conclusion de cette vente et défendre ses intérêts le temps qu’elle intervienne, la Ville a déposé un recours gracieux puis de plein contentieux à l’encontre de la délibération de l’Agglomération n°2024-259 du 21 novembre 2024 portant sur l’acquisition d’une partie du Campus de Maigremont auprès de Kenvue.

027-212707012-20250607-D-25-06-10-DE
Date de réception préfecture : 07/06/2025

Afin de sécuriser et finaliser l'ensemble de ces actes notariaux, les parties, à savoir la Ville, Kenvue et l'Agglomération Seine-Eure, se sont entendues sur la signature d'un protocole transactionnel.

En application des dispositions du projet de protocole, chacune des parties s'engage à ne pas intervenir dans les processus de vente ne les concernant pas directement.

La Commune s'engage notamment à retirer son recours contre la délibération de l'Agglomération une fois la cession de son parking définitivement intervenue.

Le projet de protocole transactionnel est annexé à la présente délibération.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du protocole d'accord transactionnel ;
- **ACCEPTE** la conclusion du protocole d'accord transactionnel à intervenir entre la commune de Val de Reuil, la Communauté d'agglomération Seine-Eure et la société KENVUE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'accord transactionnel ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

